

C/ECO/100 - Economic Matters - General

10/07/1960 - 14/07/1960

PLEASE RETAIN  
ORIGINAL ORDER

*clear*

UNARCHIVES

SERIES S-0738

BOX 1

FILE 1

ACC. DAG-13/1.6.1.0

**DECLASSIFIED**

C/ECO 100

Léopoldville, le 10 Septembre 1960.-

N° CAB/AE/366.-

OBJET : Stage aux Etats Unis.-

-----

NOTE pour tous les Présidents des  
Gouvernements Provinciaux.-

TOUS les Directeurs et Chefs de Service.-

-----

Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir me communiquer dans le délai le plus court possible, la liste des candidats désireux de suivre des cours aux Etats Unis.-

Matières à suivre : Comptabilité et Révision - Banque et Finance -  
Statistiques et Recensement - Administration  
des Douanes - Budget gouvernemental - Législatif  
et Services législatifs - Administration du  
Gouvernement local - Direction du Personnel -  
Cours pour Directeurs de stages - Cours de  
Direction administrative pour les hauts  
Fonctionnaires.-

Afin de permettre au Comité spécialement  
constitué de faire un choix judicieux des candidats aptes à suivre  
ces cours, veuillez me donner des renseignements nécessaires suivants

- 1°.- Nom, âge, adresse, expérience, occupation actuelle du candidat  
et sa situation à occuper après le stage;
- 2°.- Cours à suivre;
- 3°.- Etudes antérieures faites - copie des certificats.-
- 4°.- Votre raison personnelle de recommander le candidat.-

Les candidats agréés seront informés et  
convoqués à Léopoldville, la durée du stage est de 8 à 12 mois,  
la date du départ et toutes les autres informations vous seront  
ultérieurement communiquées.-

Je ne saurais trop insister sur l'importance  
que revêt ce stage, je vous prie, en conséquence, de vouloir bien  
attirer l'attention de votre personnel sur l'intérêt de ce stage  
et vous en remercie.-

LE MINISTRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES,  
A. N'GUVULU.-

Léopoldville, le 14 Septembre 1960.-

N° CAB/AE/436.-

OBJET :

Le problème des importation  
et des devises.-

-----  
TRANSMIS COPIE POUR INFORMATION à :

- Monsieur le Ministre du Commerce Extérieur à LEOPOLDVILLE.-
- Monsieur le Ministre des Finances à LEOPOLDVILLE.-
- TOUS les Ministres à LEOPOLDVILLE.-
- le Représentant Général de la Banque du Congo à LEOPOLDVILLE.-
- le Représentant Général de la Banque Centrale et du Ruanda-Urundi à LEOPOLDVILLE.-
- le Secrétaire Général de l'O.N.U. à LEOPOLDVILLE.-

-----  
A Monsieur KABANGI Aloïs  
Président de la Coordination Economique  
et du Plan à LEOPOLDVILLE.-

Monsieur le Président,

Plusieurs indices nous permettent de croire que la situation résultant du blocage de fait imposé en matière d'importation par l'impossibilité pour la Banque Centrale de fournir les devises nécessaires à l'établissement des contrats de change est très sérieuses.-

Une réunion a groupé ce matin des représentants du Gouvernement, de l'O.N.U. et du monde des Affaires de la Capitale : la gravité de la situation y a été une nouvelle fois signalée, certains stocks s'épuisant à une cadence inquiétante sans que se dessine la moindre possibilité de reconstitution..... Une solution doit être recherchée et appliquée de toute urgence.-

- 1°.- Mise en "pool" des devises provenant des exportations d'une part et d'un crédit d'urgence à accorder à la République du Congo par l'O.N.U. (N.B. : ce crédit pourrait être accordé en tranches mensuelles calculées en fonction des besoins courants les plus urgents).-
- 2°.- La Banque Centrale serait l'organisme répartiteur obligatoire. En vue de l'allocation des devises des grandes catégories de produits devraient être déterminées : chacune d'elles se verrait attribuer un quota en fonction des besoins normaux de certains secteurs déterminés.-
- 3°.- La répartition entre les candidats importateurs devrait se faire

.../...

avec précaution de façon à éviter tout gaspillage toute fraude ou tout blocage de devises.-

Un des remèdes les plus efficaces est d'imposer l'ouverture de crédits documentaires à travers une banque de la place pour utilisation immédiate.-

La licence accordée garantirait automatiquement la mise à disposition des devises nécessaires à son apurement.-

4°.- La répartition entre les divers importateurs sollicitant l'octroi de devises dans une catégorie déterminée (voir 2° ci-dessus) devrait se faire par les soins de la Banque Centrale à l'intermédiaire d'une commission spéciale qui pourrait être composée en principe :

- de représentants du gouvernement.
- d'un délégué de la Banque Centrale.-
- de représentants de la Chambre de Commerce, de la F.E.C., de l'Association Congolaise des Banques et de l'Acmaf.-

Pour permettre à l'O.N.U. d'exercer un contrôle justifié et permanent sur l'utilisation des devises mise par elle à la disposition du Pays, la présence d'un observateur sans voix délibérative serait à prévoir.-

La décision d'octroi ou l'établissement de priorités d'octroi de devises serait l'oeuvre de cette commission toute décision étant prise en collège.-

Tous les pays désireux d'aider la République à sortir de l'impasse économique ou elle se trouve engagée devrait accepter de faire ces offres d'assistance en devises et non en marchandises.

Il serait en tous cas indispensable que l'O.N.U. soit tenue au courant.-

-----

Il est essentiel pour l'Etat de garder la maîtrise absolue de ses importations, nous croyons que le système esquissé ci-dessus s'il pouvait être mis en application sans délai serait de nature :

- à débloquer le commerce d'importance actuellement coincé par manque de devises.-
- à donner au Gouvernement toute garanties d'une répartition équitable et d'un contrôle permanent.-
- à permettre à l'O.N.U. d'exercer sans difficulté la surveillance qu'elle est en droit d'effectuer sur l'usage fait des crédits fournis par elle.-

-----

Il est impossible de continuer dans l'attentisme actuel sans faire courir au pays les dangers les plus graves

Il faut mettre fin aux discussions de principe et mettre en application sans tarder un dispositif qui sans être parfait donnera toutefois largement satisfaction à toutes les parties intéressées.-

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.-

POUR LE MINISTRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES,  
LE CHEF DE CABINET,  
W. VAN WAEYENBERGE.-

